

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 AVRIL 2015

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, CURVAT Jean-Michel, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, Mme RYSER Maryse, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

Excusés : Mrs ANDRE Stéphane, ANGELOZ Patrice et VIEIRA DA SILVA Agostinho.

Secrétaire de séance : Madame Martine BRISSET.

Ouverture de la séance à 19h30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

ACQUISITION DE LA PARCELLE AC 80 SUR LA PROPRIETE FERRY

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 1^{er} septembre 2014, la commune a décidé d'acquérir deux parcelles lors de la vente de la propriété FERRY d'une surface de 927 m2 pour l'AC 309 et 311 et de 360 m2 pour l'AC228. Il indique que parcelle AC80 de 22m2 classée en NDri, se situant au centre de la parcelle AC309, n'a pas été incluse dans la proposition de vente.

S'agissant d'un terrain de voirie comportant d'anciennes installations de relevage pour l'assainissement collectif, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle AC 80 de 22ca pour l'euro symbolique, autorise monsieur le Maire à signer tout acte concernant cette acquisition et constate que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget 2015 au compte 2112 terrain de voirie opération 27.

REFLEXION POUR UNE REORGANISATION DU SERVICE PERISCOLAIRE DE GARDERIE

Monsieur le Maire rappelle que le service de garderie périscolaire fonctionne les jours de classe aux horaires suivants :

. Les lundis, mardis et jeudis de 7h30 à 8h20, de 12h à 12h30 et de 16h00 à 18h.

. Le vendredi de 7h30 à 8h20, de 12h à 12h30 et de 16h00 à 17h30.

. Le mercredi de 7h30 à 8h50 et de 12h à 12h30

et que le coût du service est de 0,85 € la demi-heure.

Il indique qu'une part des demandes de dérogations scolaires est déposée pour le motif de non correspondance entre les horaires de travail et ceux de la garderie en fin de journée.

Le Conseil Municipal propose que la commission Ecole engage une réflexion en vue d'une modification ou non des horaires de garderie périscolaire.

SECURITE ROUTIERE AUX ABORDS DE L'ECOLE

Suite aux derniers conseils d'école au cours desquels il a été souhaité que la commune améliore la sécurité aux abords de l'école et face au problème de stationnement impasse de l'Ecole et rue de la Croix aux horaires d'entrée ou de sortie des classes, le Conseil Municipal souhaite une réunion conjointe des commissions Ecole et Travaux afin de réfléchir à une amélioration de la sécurité et du stationnement dans ce secteur.

INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE SCOT et PLUi HAUT-BUGEY

Rappel de la réunion d'information et d'échanges SCoT/PLUi du 5 mars 2015 à Montréal la Cluse.

. Situation actuelle de la commune de Béard-Géovreissiat :

. Un POS approuvé le 8 octobre 2001, modifié le 28 juin 2010,

. Sans PLUi Haut-Bugey, obsolescence ou caducité du POS au 31/12/2015

. Lancement du PLUi en 2015 : le POS reste en vigueur jusqu'à fin 2019.

. Les enjeux de l'élaboration du SCoT :

- . Coordonner un projet qui dépasse les limites communales
- . Renforcer le positionnement du Haut-Bugey auprès des acteurs locaux et des voisins
- . Faire face aux grands défis environnementaux de la société
- . Construire un territoire équilibré.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un projet d'aménagement et un projet politique stratégique à 20 ans. A ce jour le schéma est à la phase PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui traduit le projet politique et présente les objectifs et la stratégie de développement et d'aménagement du territoire.

. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

La CC Haut-Bugey est compétente en matière de PLU. Elle peut terminer certaines procédures de planification en cours mais ne peut pas lancer de révision ou d'élaboration à l'échelle communale : d'où la nécessité de lancer un PLU intercommunal.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document qui articule les différentes politiques sectorielles (habitat, urbanisme, mobilité, environnement), définit précisément les usages du territoire, les formalise dans le droit du sol, avec des règles d'utilisation à la parcelle et fixe un cadre au développement urbain.

Le PLUi du Haut-Bugey est un même document qui couvre l'ensemble des 37 communes de la CCHB et qui se substitue aux documents d'urbanisme communaux existants.

Les éléments d'un PLUi :

- . Le rapport de présentation : choix de consommation d'espace établis sur la base du diagnostic territorial.
- . Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : orientations générales pour l'évolution du territoire.
- . Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : orientations thématiques et/ou sectorielles, opposables aux autorisations d'urbanisme.
- . Le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) : orientations thématiques (habitat et/ou déplacements), informatives (coût, calendriers,...).
- . Un Règlement : règles écrites et documents graphiques fixant les droits de construction (zonages...).
- . Les annexes : servitudes d'utilité publiques, plan des réseaux...

Le PLUi s'inscrit dans la continuité des enjeux communautaires et du projet politique définis dans le SCoT. Il est élaboré en collaboration avec les communes membres et en concertation avec la population.

Le Conseil Municipal désigne Mr Laurent COMTET, Maire, et Madame Martine BRISSET, 1^{ère} adjointe déléguée à l'Urbanisme, comme référents PLUi auprès de la CC Haut-Bugey.

PASSAGE DU TOUR DE L'AIN LE 15 AOUT 2015

Monsieur le Maire informe que le Tour de l'Ain traversera la commune le 15 août prochain et que le départ réel du Tour serait donné à l'intersection du CD18/CD18a à 9h14 pour les cyclos et 12h14 pour les Pros, la caravane (entre 50 et 90 véhicules) passant à 11h24.

La commune prendra un arrêté municipal d'interdiction de stationnement sur le parcours de la course, dans la traversée de la commune, le jour de l'épreuve.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Didier ZANARDI interlocuteur « sécurité ».

Le Conseil Municipal souhaite qu'une information soit adressée aux associations locales afin de solliciter leurs membres pour la sécurisation des carrefours.

Prochain Conseil Municipal : mardi 2 juin 2015 à 19h30.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.